

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVARS

Séance du 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 11 octobre 2022, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire. La séance a été publique.

Présents : Olivier SOUFFLET, Bruno PEDINI, Christian SEVESTRE, David MASSOL, Corinne GUET, Martine LEA, Céline SOUFFLET, Bruno LABLAINE, Yves DEVILLE, Corinne PELLETIER, Cécile BORGIOLO-PERINEAU

Absents excusés : Mme Michèle BEAUJOUAN a donné pouvoir à M Olivier SOUFFLET, Mme Adoline MANZONI a donné pouvoir à Mme Céline SOUFFLET, M Kewin JALLADEAU a donné pouvoir à Mme Martine LEA

Absents : M Nicolas PATRIX

❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, David MASSOL est désigné secrétaire de séance.

<i>Pouvoirs : 3</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 15</i>
<i>Absents excusés : 3</i>	<i>Nombre de membres présents : 11</i>
<i>Absents non excusés : 1</i>	<i>Nombre de membres votants : 14</i>

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 13 septembre 2022 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° d'ordre	Titre
2022/41	Vente d'un bien communal sis au 17 rue du Chanoine Vergez
2022/42	Vente de la parcelle AB 339
2022/43	Emprunt pour l'acquisition de la boulangerie
2022/44	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la restructuration et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

- Travaux rivière : réunion à l'intention des riverains le 15 novembre à 18h30
- Participation citoyenne : réunion publique le 10 novembre à 19h30
- Signature de l'achat de la boulangerie le 24 octobre

ORDRE DU JOUR

N°2022- 41 : Vente d'un bien communal sis au 17 rue du Chanoine Vergez

Considérant le bien immobilier sis 17 rue du Chanoine Vergez propriété de la commune de THIVARS,

Considérant que l'Agence Postale Communale peut être transférée au 1 rue Hector Boudon,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la propriété immobilière référencée AB 144 d'une surface de 949 m², et donne tout pouvoir à M le Maire pour :

- solliciter le service des domaines pour l'estimation de ce bien
- entreprendre les démarches qui s'imposent
- signer tout document s'y rapportant

N°2022- 42 : Vente de la parcelle AB 339

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son accord du 08 mars 2022, concernant la vente d'une partie de la parcelle AB 61 à M et Mme MORIN.

Vu le procès-verbal de bornage en date du 22 juillet 2022 réalisé par TT GEOMETRES

Vu le nouveau plan parcellaire créant deux nouvelles parcelles : AB 340 pour 2a 64ca et AB 339 pour 9ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- la vente de la parcelle AB 339 à M Mme MORIN pour un montant de 45 €
- Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

Etant rappelé que les frais (bornage, notaire, ...) relatifs à cette affaire seront à la charge des acquéreurs.

N°2022- 43 : Emprunt pour l'acquisition de la boulangerie

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif 2022 approuvé le 05 avril 2022,

Considérant que le Conseil municipal a décidé l'acquisition du bien sis 44 rue Nationale par délibération n°2022-15 du 05 avril 2022,

Considérant que le crédit total de ce projet est estimé à 200.000 €, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 200.000 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1) la souscription d'un emprunt de 200.000 € auprès de la Crédit Agricole Val de France pour une durée de 25 ans au taux fixe de 2.85 % soit une échéance constante trimestrielle de 2.803,23 €.
 - Amortissement des prêts : échéances constantes
 - Déblocage des fonds : A la demande.
 - Frais de dossier : 200 €
- 2) D'autoriser le Maire à signer le contrat et toute pièce relative à cette affaire.

N°2022- 44 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la restructuration et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la restructuration et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires.

Une consultation a été lancée le 29 juillet 2022 avec réponse au 12 septembre 2022,

Considérant l'unique offre reçue,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 04 octobre et l'analyse de celle-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant la note obtenue par l'entreprise DOING.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Désigne l'entreprise DOING en tant que titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la restructuration et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaires pour un montant de 169.080,00 HT soit 202.896,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférant.

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2020-43 en date du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

1. **2022-24 du 05 septembre 2022** : accordant une concession dans le cimetière communal à Madame VERNILLET Liliane
2. **2022-25 du 19 septembre 2022** : accordant une concession dans le cimetière communal à Madame CASTELAS Magali
3. **2022-26 du 13 septembre 2022** : accordant une concession dans le cimetière communal à Madame LO CASCIO Mauricette
4. **2022-27 du 06 octobre 2022** : sollicitant une subvention au titre du plan patrimoine 2022 auprès du Conseil départemental pour le parvis de l'église et la rénovation des lavoirs
5. **2022-28 du 06 octobre 2022** : accordant une concession dans le cimetière communal à Monsieur SEIGNEURET Laurent
6. **2022-29 du 06 octobre 2022** (annulation de la 2022-25) accordant une concession dans le cimetière communal à Madame CASTELAS Magali

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

1. Que le repas des aînés s'est très bien passé à que 93 convives étaient présents.
2. Qu'il a assisté à une réunion, organisée par Chartres Métropole, sur les conflits d'intérêt des élus. La présentation sera transmise à chaque conseiller.

TOUR DE TAPIS

Madame BORGIOLO-PERINEAU :

- Demande si la commune a mis en place un plan de sobriété énergétique.
- Informe qu'elle a contacté les dispositifs « Arts en scène » et « Le printemps des Poètes » pour des prestations pour 2023

Monsieur DEVILLE :

- Demande où en est le projet de création d'un parterre paysager à l'entrée de Thivars.

Monsieur SEVESTRE :

- Demande qu'un extincteur soit installé dans les vestiaires du stade.
- Demande qu'un point d'eau soit mis en place à l'atelier municipal.
- Signale que certains véhicules agricoles disposent de charrue à l'avant et que cela est dangereux notamment au stop Rue Hector Boudon.

Madame GUET :

- Demande si de nouvelles illuminations de Noël ont été achetées.

Prochain conseil municipal : 29 novembre 2022

Loto de l'ASL le 22 octobre

Commémoration du 11 novembre

Soirée Beaujolais de l'ASL le 17 novembre

Soirée Beaujolais du comité des fêtes le 19 novembre

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

David MASSOL

Olivier SOUFFLET